



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 26 Novembre 2020

PREFECTURE DE LA RÉGION
GUADELOUPE

01 DEC 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

Pôle Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	dont Procureurs
29	26	28	02
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

L'an 2020, le 26 Novembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 7^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 20 Novembre 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE (Arrivé à 18h12) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER (26)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

20 NOVEMBRE 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

01 DEC. 2020

-et de sa publication le :

01 DEC. 2020

REPRÉSENTÉS : M. Louis LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL) et Mme Annie CHRISTOPHE (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) (02)

ABSENTS : Mme Laurence LAROCHELLE (01)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marylène ROCHEMONT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20201126_02

AFFECTATION DE LA SUBVENTION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES (F.A.C.) POUR L'EXERCICE 2020

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 adopté par délibération n°12 lors du Conseil Municipal du 25 juillet 2020 ;
- Vu la notification de subvention en date du 30 septembre 2020 de Cent cinquante mille euros (150 000€) attribuée au titre du Fonds d'Aide aux Communes par le Conseil Départemental de la Guadeloupe ;
- Vu le programme 2020 de la réfection des voiries communales ;

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 26 Novembre 2020

.../...

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'Unanimité

Article 1

D'AFFECTER la totalité des Fonds d'Aide aux Communes pour l'exercice 2020 arrêtée à la somme de Cent cinquante mille euros (150 000€) à l'opération n°224 « Réfection de Voirie Communale ».

Article 2

DE DIRE que ces fonds seront inscrits au Budget de l'exercice 2020, par décision modificative.

Article 3

DE DONNER à Monsieur le Maire tout pouvoir pour accomplir les démarches afférentes à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance

Jean-Louis FRANCISQUE

